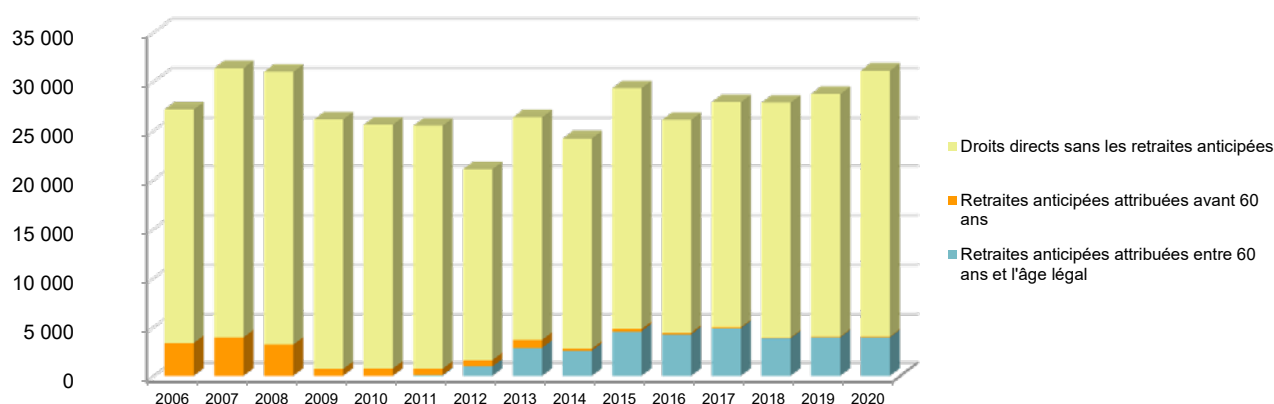




### Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	15 936	24 635	40 571
Droits directs (retraites personnelles)	14 656	16 430	31 086
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 280	8 205	9 485
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	1 906	2 412	4 318

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 170	1 073	4 243
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,9 ans	63,4 ans	63,1 ans
Droits dérivés	75,5 ans	74,2 ans	74,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	16,9 %	15,2 %	15,1 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	15,1 %	15,5 %	15,3 %

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	278 895	353 901	632 796
Retraités percevant un droit direct seul	268 755	254 391	523 146
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 483	18 383	19 866
Retraités percevant les deux à la fois	8 657	81 127	89 784
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	5,9 %	5,4 %	5,6 %
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	46 098	15 571	61 669
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,2 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	804 €	630 €	707 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,4 %	51,3 %	40,0 %

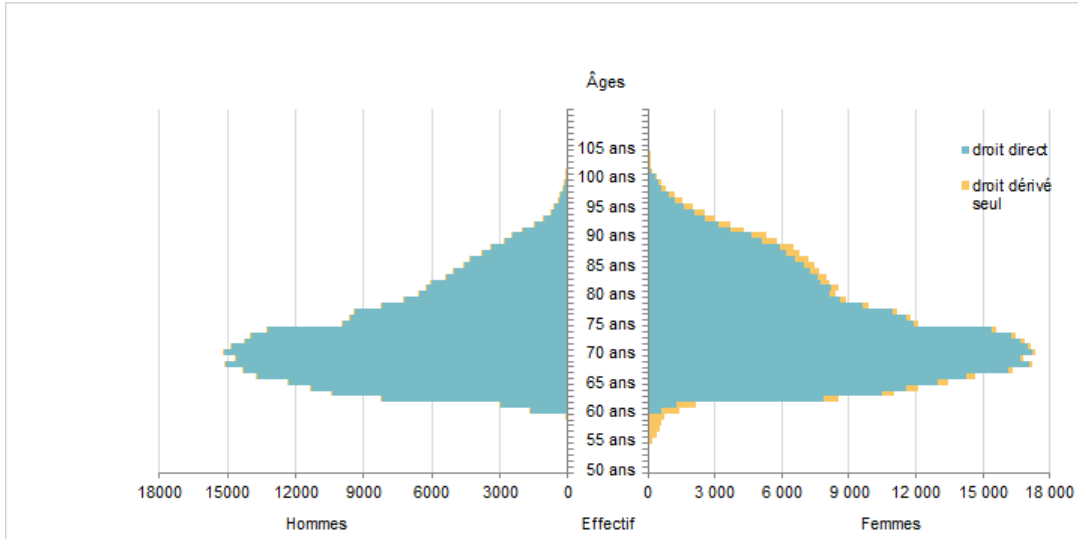
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

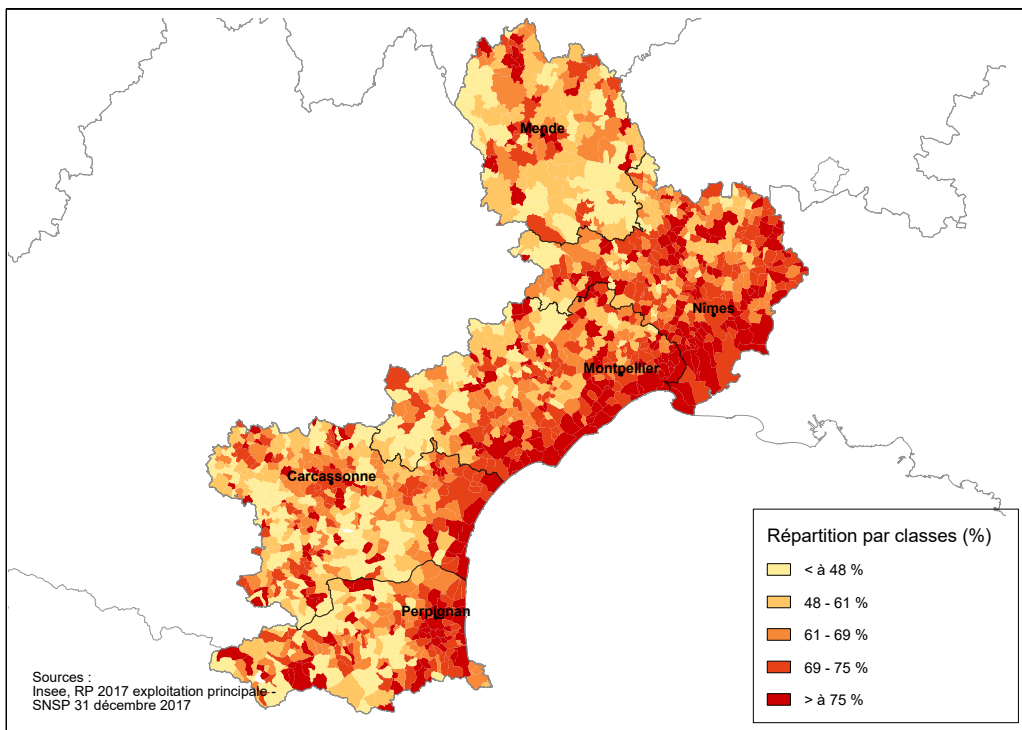
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



## Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	30 690	40 410	71 100
30 - Gard	63 784	79 487	143 271
34 - Hérault	87 591	112 431	200 022
48 - Lozère	6 805	8 310	15 115
66 - Pyrénées-Orientales	39 081	53 393	92 474
<b>Total Carsat Languedoc-Roussillon</b>	<b>227 951</b>	<b>294 031</b>	<b>521 982</b>
<b>Total hors Carsat Languedoc-Roussillon</b>	<b>20 186</b>	<b>26 614</b>	<b>46 800</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>248 137</b>	<b>320 645</b>	<b>568 782</b>

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et Maori, Insee  
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.  
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr),  
[statistiques-recherches.cnav.fr](http://statistiques-recherches.cnav.fr) et [Twitter](https://twitter.com).